



# Collecte EVPP 2023 TOUCHAT



2023

# COMMUNICATION IMPORTANTE

**Prochaines collectes EVPP :**

**20 - 21 AVRIL 2023**

**15 - 16 JUIN 2023**

**19 - 20 OCTOBRE 2023**



Suite à de nombreuses non-conformités, des refus et pénalités d' Adivalor,  
merci de respecter minutieusement les règles suivantes

## Règles de reprise :

1. Bien nettoyer et rincer vos bidons
2. Egoutter plusieurs fois si nécessaire les emballages
3. Séparer les bouchons dans un petit sac à part

**4. ECRIRE AU FEUTRE INDELEBILE VOTRE NOM EN GROS SUR CHAQUE SACHE**

Remarque : Ne pas rajouter de déchets autres dans les saches !



Equipez-vous !  
Demandez à votre technicien



Rince-bidons



A défaut, nous refuserons la réception.

Cette collecte est obligatoire mais ce service est gratuit, impliquons nous tous ensemble pour son bon déroulement et pour respecter l'environnement 😊



# La règle d'ORE = Ouvert + Rinçé + Egoutté



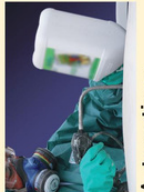
**Bidons en plastique**  
(contenance jusqu'à 25 litres)



## Marquage sac\*\*



Indiquez votre nom et votre commune sur le sac de collecte.



## Automatique

Utilisez un rince-bidon.



## Manuel

Remplissez le bidon d'1/3 d'eau, bouchez, secouez et videz dans la cuve du pulvérisateur (3 fois).



Veillez à laisser égoutter les bidons.

## Egouttage



Ensachez les bidons ouverts (sans les bouchons) et égouttés.

## Mise en sac



**Fûts en plastique ou en métal**  
(contenance de 30 à 300 litres)



## Vidange



Videz le produit restant dans la cuve du pulvérisateur.

## Bouchage



Refermez le bouchon.

## Nettoyage



Nettoyez l'extérieur du fût et vérifiez la présence de l'étiquette du produit.



## et les bouchons...



Bouchons et opercules (couvercle et pastille protectrice) doivent être déposés dans le sac réservé aux boîtes et sacs.

**Sacs, boîtes, autres\***  
Carton, papier, plastique, aluminium



## Marquage sac\*\*



Indiquez votre nom et votre commune sur le sac de collecte.

## Vidage



Videz le produit restant dans la cuve du pulvérisateur.

## Pliage



**Boîte**  
Ouvrez et aplatissez.

## Mise en sac



Mettez boîtes et sacs dans le même sac de collecte.



\* bouchons, opercules, diffuseurs et pièges usagés, en faisant appel à une entreprise spécialisée.

\*\* Demandez les sacs à votre distributeur. Un sac non marqué peut être refusé.



## Bien rincé, c'est gagné !



- Le rinçage vous permet d'utiliser l'intégralité du produit phytosanitaire que vous avez acheté,
- En rapportant vos bidons rincés et égouttés, vous rendez plus sûres les interventions des opérateurs après la collecte : transport, stockage, broyage,
- Seuls les emballages rincés peuvent être recyclés.

## Ensemble, recyclons

Les emballages vides collectés sont :

- recyclés pour fabriquer d'autres objets plastiques comme par exemple des tubes pour l'industrie ou des gaines de câbles électriques pour le secteur du bâtiment,
- valorisés comme combustible de substitution dans des fours à cimenterie.



## le saviez-vous ?

- Avec 5 bidons de 10 litres :
- on fabrique 1 mètre de tube,
- on économise 1,25 litre de pétrole,
- on peut alimenter une ampoule de 60 W pendant plus de 80 heures.

## Emballages vides

- produits phytopharmaceutiques et engrais liquides



# Agriculteur recycleur !

Credits photo : Adivalor, l'otoia, Chambre d'Agriculture du Maine et Loire et Leze - Un engagement éco-responsable - ce dépliant est imprimé dans un souci de protection de l'environnement du choix du papier au procédé d'impression en passant par les encres - édition novembre 2016. COMEY 12

La collecte est réservée aux utilisateurs professionnels (agriculteurs, paysagistes, collectivités...)



Ce programme de collecte est proposé par votre distributeur, partenaire de la filière ADIVALOR.

Informations, lieu(x) et date(s) des prochaines collectes :



Tous les lieux de collectes sont publiés sur [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)



**ADIVALOR**

LE CAT SUD - 68 cours Albert Thomas - 69371 LYON CEDEX 08  
tél. 04.72.68.93.80 - email : [infos@adivalor.fr](mailto:infos@adivalor.fr)  
[www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)

Cette action est une initiative volontaire des organisations représentant l'industrie de la protection des plantes (IUPP, UPJ), les fédérations de coopératives (Coop de France, InVivo) et négociants agricoles (FNA) et les agriculteurs (APCA, FNSEA)

## Faites une fleur à la nature

En rapportant vos emballages vides à votre distributeur, partenaire d'ADIVALOR :

- vous êtes en conformité avec la réglementation,
- vous participez aux démarches de progrès engagées par la profession :
  - bonnes pratiques agricoles
  - cahier des charges de production
  - certification, engagement de qualité
- vous préservez votre cadre de vie.

## Rappel réglementaire

Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes responsables de la gestion de vos déchets. Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sont interdits. Ils ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères.

## Traçabilité

Le marquage des sacs de collecte est un acte responsable permettant le recyclage des déchets. Il est indispensable pour l'obtention de l'attestation de dépôt.

**N'oubliez pas de demander votre attestation qui prouvera que vos emballages usagés ont été correctement éliminés.**

## Avec le picto, c'est collecté !

Seuls les emballages portant le pictogramme ADIVALOR sont acceptés lors des collectes.

Ce pictogramme indique que l'entreprise responsable de la mise en marché de ce produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages usagés.



Le détenteur de cet emballage bénéficie **gratuitement**, sous certaines conditions, des services de collecte proposés par son distributeur, partenaire d'ADIVALOR.